

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 Aout 1842.

### NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Alphonse-Auguste Lescuyer.*

MESSIEURS ,

Le pétitionnaire est né le 21 octobre 1797 à Rouen, d'une famille estimable et considérée; depuis sa sortie du collège, il a habité Paris jusqu'en 1834, où, d'abord, il a fréquenté une étude d'avoué, puis s'est livré, avec succès, aux opérations de banque. En 1835, il est venu s'établir à Bruxelles; il y fut attaché aux théâtres royaux en qualité de caissier. Aujourd'hui le pétitionnaire est porteur de plusieurs brevets d'invention qu'il cherche à utiliser en Belgique.

Les autorités consultées sont unanimes pour approuver la conduite du sieur Lescuyer. Cependant quelques-unes d'elles, croyant que le pétitionnaire avait quitté la Belgique en 1837, époque à partir de laquelle son nom n'avait plus figuré sur les registres des habitants de Bruxelles, ont émis l'opinion que, n'ayant point satisfait aux prescriptions de la loi, il ne pouvait obtenir le bénéfice de la naturalisation.

A cela le pétitionnaire répond que jamais il n'a fait rayer son nom du registre des habitants, que seulement, ayant changé de section, le nouveau locataire de la maison où il avait un appartement ayant négligé de faire à la police la déclaration prescrite à ceux qui sous-louent une partie de leur habitation, il avait été considéré par la police comme ayant renoncé à prolonger son séjour en Belgique.

A l'appui de cette réclamation, le pétitionnaire produit un jugement émané du tribunal de simple police qui condamne, du chef de négligence de cette déclaration, le principal locataire de la maison; il produit, en outre, plusieurs reçus constatant une habitation non interrompue en Belgique.

Toutefois la commission fait observer qu'il résulte du jugement de police invoqué, que l'individu locataire aurait été condamné, en novembre 1841, pour avoir logé le pétitionnaire pendant environ deux ans, sans en avoir fait la déclaration, tandis que c'est depuis 1837 qu'il ne figure plus au registre des habitants, par conséquent depuis environ quatre ans.

*Le Rapporteur,*

J.-J. DE LEHAYE.

*Le Président,*

F. DU BUS, AÎNÉ,